

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 11 février 2016 à 9h00 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers: Rhéal Giroux, Serge Gauthier et Yohan Cardinal.

Absence motivée : Jean-Yves Pagé, Serge Villeneuve et Claude Joubert.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse, Françoise Giroux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolution
 - 4.1 Paiement forfaitaire pour le branchement d'égout au 50, rue Principale.
 - 4.2 Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton.
5. Parole à l'assistance
6. Varia
7. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la pro-maire, Françoise Giroux, déclare l'assemblée ouverte à 19h15.

2016-02-031

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Jean-Yves Pagé que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2016-02-032

Paiement forfaitaire pour le branchement d'égout au 50, rue Principale.

ATTENDU QUE lors des travaux effectués par Équinoxe en 2008 et lors de la réparation de la rue Principale, le branchement au service d'égouts du bâtiment situé au 50, rue Principale n'avait pas été effectué;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett accepte de donner un montant maximum de 1 405.20 \$ taxes en sus pour l'excavation au propriétaire du 50, rue Principale pour effectuer le branchement au service d'égout de la municipalité.

QUE le propriétaire aura alors le choix de l'entrepreneur pour réaliser ces travaux qui se feront sur son terrain.

ET QUE ce montant alloué soit final dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

2016-02-033

Mandat à Raymond chabot Grant Thornton.

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu :

QUE le Conseil municipal accepte de faire faire la vérification de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 par Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 16 660.00 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

Varia

2016-02-034

Levée de l'assemblée

10h49 Il est proposé par Rhéal Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Françoise Giroux
Présidente d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale